



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 30043

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur une expérience menée récemment sous forme de stage collectif psycho-éducatif auprès des conducteurs surpris au volant avec une alcoolémie élevée. La conduite en état d'ivresse serait responsable de 2 000 accidents mortels par an et de milliers de handicapés. Le nombre de condamnations pour conduite sous l'emprise de l'alcool représente près de 100 000 personnes par an. Sans intervention particulière, 20 à 25 % des conducteurs arrêtés dans ce cadre récidivent dans les trois ans suivant le délit. Le projet Evacapa (évaluation d'une action auprès des conducteurs ayant un problème d'alcool) consiste en une « recherche-action » associant les différents acteurs de la sécurité routière, avec, pour support, une intervention psycho-éducatrice pour éviter ou diminuer le risque de récurrence. Ce programme s'insère dans le parcours judiciaire de la personne interpellée pour conduite en état d'ivresse et se décline en trois groupes bénéficiant d'actions différentes pour lutter contre l'alcoolisme. Les résultats évalués en 2003 montrent que, alors qu'en l'absence d'intervention 20 à 25 % des conducteurs récidivent, ce taux passe à 15 % pour ceux ayant bénéficié d'une stratégie minimale (19 personnes ont récidivé sur les 124 de ce groupe), il s'abaisse à 11 % pour ceux ayant fait l'objet d'une stratégie « individuelle » (14 récidivistes sur 124) et chute à 5 % lorsque la stratégie collective est mise en place (7 récidivistes sur 124). Elle lui demande par conséquent s'il est envisagé de généraliser cette démarche pour lutter contre l'alcoolisme au volant.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux a l'honneur de faire savoir à l'honorable parlementaire que la lutte contre l'insécurité routière constitue l'une des priorités de l'action gouvernementale. Un intérêt tout particulier a donc été porté aux divers dispositifs mis en place localement afin de lutter efficacement contre la violence routière, dont le dispositif baptisé EVACAPA (Évaluation d'une action auprès des conducteurs ayant un problème d'alcool). Dans le cadre de cette expérience, un ajournement avec mise à l'épreuve a été prononcé à l'encontre de prévenus participant ensuite, sous le contrôle d'un juge de l'application des peines, à plusieurs réunions. Ces dernières ont vu intervenir un juge de l'application des peines, des médecins, un psychologue et des représentants de l'ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie) dans le cadre de trois types de suivis : simplifié, individualisé et en groupe. Les séances ont porté sur une présentation de la politique pénale en matière de conduite sous l'empire d'un état alcoolique et des risques en termes de santé. Les résultats obtenus ont démontré une plus grande efficacité de la démarche suivie en groupe avec un taux de récurrence particulièrement bas (5,5 %). Il reste toutefois délicat de comparer les résultats ainsi obtenus avec les taux de récurrence habituellement constatés puisque l'échantillon de prévenus ayant bénéficié du dispositif EVACAPA n'est pas représentatif des personnes poursuivies. En effet, ont été notamment exclus de ce programme les récidivistes, les auteurs de blessures ou homicides involontaires, les prévenus ayant présenté un taux d'alcoolémie supérieur ou égal à 2,5 g/l. Cette expérience utilise pleinement l'aspect incitatif et dissuasif de l'ajournement avec mise à l'épreuve et les services de la chancellerie lui donneront donc le plus large écho auprès des juridictions.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30043

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9331

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1643